

Méningite : reprise de la campagne de vaccination en Seine-Maritime

Publié le 22 novembre 2007
Mise à jour du 24 novembre 2007

L'arrivée de 23 000 doses de vaccin MenBvac dans les prochaines semaines permettra de reprendre la vaccination, à partir du 10 décembre 2007, des enfants de 1 à 5 ans résidant dans les cantons de Dieppe Ouest, Dieppe Est et Offranville qui n'avaient pu bénéficier de la première campagne et, dans le même temps, de procéder à la vaccination des enfants de la même tranche d'âge dans les cantons d'Envermeu, Longueville sur Scie et Bacqueville en Caux. 15 000 autres doses parviendront en janvier 2008.

La situation épidémiologique en Seine-Maritime

Au 29 octobre 2007, 29 cas avaient été recensés depuis le début de l'année en Seine-Maritime, dont 11 dans la zone épidémiologique de Dieppe. Le taux d'incidence des infections à méningocoque sur 52 semaines est de 14,2 cas pour 100 000 habitants sur la zone de Dieppe, contre 2,8 en Seine-Maritime et 1,2 sur la France entière.

La proportion de cas liés ou possiblement liés au germe B 14 est de 82% dans la zone de Dieppe (53% en Seine-Maritime).

La Seine-Maritime et plus particulièrement la zone de Dieppe restent donc le foyer d'une hyperendémie d'infections invasives à méningocoque, en partie liée à ce germe.

L'efficacité du vaccin contre le méningocoque B14 reconnue

L'étude dite "par échantillonnage", menée conjointement par le centre hospitalier universitaire de Rouen, l'hôpital de Dieppe et le centre national de référence des méningocoques de l'Institut Pasteur de Paris, a fait ressortir que 88% des enfants avaient, six semaines après l'injection de la troisième dose du vaccin MenBvac, développé leur mécanisme de protection contre le méningocoque B 14.

Ces résultats ne doivent pas faire baisser la vigilance

Le vaccin MenBvac ne protège pas contre tous les types de méningocoque ; c'est pourquoi, il convient, même dans le cas d'enfants ayant bénéficié de la vaccination, de rester vigilant et de consulter à l'apparition des [symptômes](#).

La vaccination est recommandée, mais n'est pas obligatoire. Elle nécessite quatre injections (3 injections à quelques semaines d'intervalle et un rappel 12 mois après).

Le vaccin MenBvac est mis gratuitement à la population concernée. Il n'est pas vendu en pharmacie.

Mise en place d'un numéro "Azur" : 0 810 000 833

Un numéro d'appel téléphonique spécifique, de type "Azur" (tarif d'une communication locale), le 0 810 000 833, est mis à la disposition du public.

Il permet d'obtenir, du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 16 heures, toutes informations relatives à cette campagne de vaccination.